

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2016 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **29 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
30 juin 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

4^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-
Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M.
TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ
Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard,
M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT
Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Création de postes.

Absents excusés : Mme PANO-WENTZEL Marylène,
M. FOUCAL Olivier.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. PIERRAT Benoît
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 82/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à accepter des créations de
postes suite à avis favorable de la commission administrative paritaire siégeant au Centre de Gestion des
Vosges de la Fonction Publique Territoriale.

Il s'agit de créer les grades suivants :

- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe titulaire à temps complet en lieu et place d'un poste
d'adjoint administratif 2^{ème} classe titulaire à temps complet suite à une demande d'intégration
directe,
- 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 01 septembre 2016
pour la mission de coordination des Nouvelles Activités Périscolaires,
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet en lieu et place d'un poste d'adjoint
technique 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet (résorption de l'emploi précaire),

Le Conseil Municipal unanime,
En ayant délibéré,
Décide de ces transformations d'emplois, les crédits inscrits au chapitre

012 étant suffisants.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,